

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un œil très exercé. Les officiers de cavalerie ont encore le désavantage que l'ornementation de leur coiffure empêche d'y distinguer tout galon ! Ne conviendrait-il pas, pour ces derniers, d'introduire le port des galons sur l'avant-bras, à la façon d'officiers d'autres armées ? Quant aux majors, l'adoption de *quatre* galons étroits au képi ou à la casquette et le port des contre-épaulettes comme celles de la cavalerie, mais de couleurs assortissant aux uniformes, ou de tout autre insigne franchement différent des brides actuelles, serait, je crois, accueilli avec empressement par les intéressés, surtout par les majors d'infanterie, qui seuls, parmi leurs collègues d'autres armes, ne portent aucune distinction spéciale comme officiers supérieurs.

Il me semble qu'un mouvement dans ce sens devrait être tenté par les sociétés d'officiers auprès du département militaire fédéral, qui n'aurait à supporter aucune augmentation de charges par ces changements et qui, en les décrétant, rendrait un service signalé aux intéressés.

Espérant que ces quelques lignes recevront un accueil favorable auprès de qui de droit, je reste, Monsieur, votre bien dévoué,

Décembre 1887.

L. H. C., major d'infanterie.

Nous ne pouvons qu'appuyer le vœu ci-dessus qui répond à un besoin reconnu depuis longtemps. *Réd.*

BIBLIOGRAPHIE

La vie militaire en Espagne, publication in-folio, chez les successeurs de Ranières et Cie, éditeurs, à Barcelone. 20 livraisons, composées en tout de 320 pages de texte avec 140 vignettes, 80 photogravures et 26 planches phototypiques. Les livraisons paraîtront le 15 de chaque mois à partir de janvier 1888 au prix de 6 fr. chaque (pour la Suisse). L'ouvrage terminé sera vendu 125 francs.

Pour se rendre un compte exact de la magnificence de cet ouvrage il faut l'avoir sous les yeux. Sans rabaisser les publications françaises, anglaises, allemandes, italiennes du même genre, on doit reconnaître que la *Vie militaire en Espagne* les surpasse toutes comme perfection des planches et richesse typographique du texte.

L'auteur de celui-ci, le capitaine d'infanterie François Barado, raconte en style agréable et mouvementé les mœurs, les usages, l'organisation, l'heur et le malheur de l'officier et du soldat de la Péninsule.

M. le capitaine d'artillerie en retraite, Don José Cusachs, est un émule de Detaille. Il a peint et dessiné les planches dont la reproduction phototypique est absolument parfaite comme teinte et finesse des détails.

L'ouvrage complet formera un album qui sera certainement un des plus beaux ornements des bibliothèques choisies.

Taschenkalender für schweizerische Wehrmänner 1888. XII^e année.
Frauenfeld. Huber, 1888, petit in-8, 160 pages de texte. Prix : 1 fr. 85.

Nous constatons avec plaisir que cette excellente publication va se perfectionnant d'année en année. Ce numéro-ci, en particulier, contient un grand nombre d'articles entièrement nouveaux et la plupart des anciens sont remaniés. Parmi les premiers nous pouvons citer la loi sur le landsturm, des notions sur l'avancement, sur les fusils d'infanterie de la Suisse et de l'étranger, l'ordonnance sur la mise sur pied des troupes, et bien d'autres encore. Les seconds comprennent presque tout le reste à l'exception des détails historiques, géographiques et trigonométriques donnés à la fin du volume.

Le portrait du colonel Egloff, fort bien exécuté, orne la première page, et l'ouvrage a, comme d'ordinaire, pour annexes un carnet avec carton-ardoise, crayon et touche et une carte de la Suisse.

Le Semeur, publication bi-mensuelle paraissant à Paris, Bruxelles et Lausanne.

Notre rédaction est heureuse d'avoir l'occasion de s'associer au succès d'une revue littéraire et artistique, intitulée : *le Semeur*, publication dont deux de nos concitoyens, MM. Aug. Vulliet, professeur à l'Académie de Lausanne et Ch. Fuster, le jeune et sympathique auteur des *Essais de critiques*, des *Tendresses* et des *Poèmes*, ont pris l'initiative.

Cette occasion de parler du *Semeur* dans la *Revue militaire* nous est fournie par la *curiosité poétique* publiée par ce journal. Si les vers qui vont suivre laissent passablement à désirer, nos abonnés les liront néanmoins avec plaisir, lorsqu'ils sauront qu'ils ont été composés en 1782, par un jeune élève du collège de Brienne : Napoléon Bonaparte.

César, chien d'arrêt renommé,
Mais trop enflé de son mérite,
Tenait arrêté dans son gîte
Un malheureux lapin de peur inanimé.
« Rends-toi, lui criait-il, d'une voix de tonnerre,
Qui fit au loin trembler les peuplades des bois.
Je suis César, connu par ses exploits,
Et dont le nom remplit toute la terre ! »
A ce grand nom, Jeannot Lapin
Recommandant à Dieu son âme pénitente,
Demande d'une voix tremblante :
— « Très sérénissime mâtin,
Si je me rends, quel sera mon destin ?

— Tu mourras. — Je mourrai, dit la bête innocente.
 Et si je fuis ? — Ton trépas est certain.
 — Quoi ! reprit l'animal qui se nourrit de thym,
 Des deux côtés je dois perdre la vie !
 Que votre illustre seigneurie
 Veuille me pardonner, puisqu'il me faut mourir,
 Si j'ose tenter de m'enfuir. »
 Il dit et fuit, en héros de garenne.
 Caton l'aurait blâmé : je dis qu'il n'eut pas tort,
 Car le chasseur le voit à peine
 Qu'il l'ajuste, le tire... et le chien tombe mort.
 Que dirait de ceci notre bon La Fontaine ?
 Aide-toi, le ciel t'aidera.
 J'approuve fort cette morale-là.

Dans ces vers, le futur empereur se révèle tout entier ; il nous dépeint lui-même celui qui devait être plus tard le César moderne.

Nos lecteurs nous aurons, il faut l'espérer, bien vite pardonné d'avoir, en guise d'étrennes, oublié dans notre premier numéro de 1888 que notre *Revue* s'occupe uniquement des choses de la guerre ; en d'autres termes il nous a paru curieux de rappeler les vers très originaux d'un homme auquel le temps a manqué pour cultiver ses aspirations poétiques et qui est devenu un grand génie militaire.

Dans notre pays, on s'abonne à cette très intéressante publication, qui compte plus de cent collaborateurs, parmi lesquels on remarque plusieurs membres de l'Académie française et des notabilités politiques, chez MM. A. Genton et Viret, à Lausanne. Prix 15 francs. En résumé, nous ne pouvons que chaleureusement recommander la nouvelle revue franco-suisse-belge.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Nous saluons avec joie le vote du Conseil national dans la question du prix des munitions. Après un excellent rapport de M. le colonel Arnold et de M. Cavat, chaudement appuyé par MM. les colonels von Matt, Thélin et quelques autres orateurs, la Chambre a décidé, par 80 voix contre 20, de faire droit à la juste pétition de la Société des carabiniers et de réduire le prix du paquet de dix cartouches de 60 cent. à 50 centimes.

Le Conseil des Etats se rangera sans nul doute à cette sage décision.

Berne. — D'après une circulaire du Comité central (qui ne nous est pas encore parvenue) la Société fédérale des officiers aura, le 28 janvier, à Berne, une assemblée de délégués qui discutera plusieurs intéressantes questions pendantes, entr'autres : une proposition de la section argovienne touchant la suppression des cours de bataillon et leur remplacement par des cours de régiment ; la réorganisation